

ANNEXE N°6

Loyers et charges d'occupation des locaux mis à disposition de l'ATIP par le Département pour l'année 2019

Montants précis dus par l'ATIP au Département, selon les conditions décrites à l'article 2.5. de la convention globale de moyens :

- ❖ Pour l'immeuble de l'Espace Vauban sis 3 rue Gustave Adolphe Hirn - 67000 Strasbourg, le montant du loyer annuel et charges est fixé à 47 644 euros.
- ❖ Pour l'immeuble sis 53 rue de Sélestat - 67210 Obernai, le montant du loyer annuel et charges est fixé à 65 101 euros.
- ❖ Pour l'immeuble sis 1 route de Maennolsheim - 67700 Saverne, le montant du loyer annuel et charges est fixé à 15 943 euros.
- ❖ Pour l'immeuble sis 8 rue Jacques Coulaux - 67125 Molsheim, le montant du loyer annuel et charges est fixé à 31 396 euros.
- ❖ Pour l'immeuble sis n° 24, rue Traband - 67500 Haguenau, le montant des charges est fixé forfaitairement à 2 600 euros pour la maintenance à la charge du locataire.